

DÉLIBÉRATION N°DL20220059 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

PERSONNEL COMMUNAL - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) CHEF(FE) DE PROJET NUMÉRIQUE ET POLITIQUE DES ANIMAUX DANS LA VILLE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Une partie des missions liées à la modernisation et au numérique de la Ville, ainsi que la mise en œuvre de la politique des animaux dans la Ville, ont été initialisées par un agent en apprentissage du 10/09/2019 au 13/09/2021, puis en contrat du 14/09/2021 au 14/03/2022.

La Ville souhaite mener à terme les dossiers engagés au niveau de la Direction de la modernisation et du numérique et un appel à candidatures a été effectué en date du 28/01/2022 pour un poste de catégorie A de la fonction publique à temps complet.

Il convient d'autoriser un possible recrutement par voie contractuelle, en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit cette possibilité « lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ».

Le ou la chef(fe) de projet numérique et politique des animaux dans la Ville sera chargé(e) des missions suivantes :

■ Au niveau du numérique :

- Mettre en place l'accessibilité numérique des outils numériques de la Ville,
- Définir le plan annuel de publication et alimentation en contenus numériques de la borne du parc Labesse en animant le groupe de travail établi, et en rendant compte auprès du Comité de pilotage,
- Valoriser la politique numérique de la commune en répondant aux appels à projets et labels nationaux,
- accompagner l'atelier numérique de la ville pour accueillir à l'automne 2022 la MAIF numérique,
- Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété numérique,
- Poursuivre des missions annexes comme le plan de classement, l'open data...

■ Au niveau des animaux dans la ville :

- Finaliser l'organisation d'une manifestation " rencontre autour du chien " programmée en mai 2022,
- Intégrer le guide des animaux dans la Ville à la borne du parc Labesse sous forme ludique et pédagogique,
- Produire un guide des animaux dans la ville à destination des enfants,
- Suivre l'installation du caniparc à Fonsala et préparer les installations des autres caniparcs pour les années 2023 à 2026,
- Mettre en place les premiers pigeonniers contraceptifs en collaborant avec les différents acteurs impliqués dans le projet,
- Suivre l'exécution budgétaire des actions, dans le respect des lignes investissement et fonctionnement votées au BP.

Ce contrat pourra être conclu pour une durée déterminée de trois ans, renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence au grade d'attaché territorial, dans la limite du 6^{ème} échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions, sujétions, expertise et expériences professionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'autoriser** la possibilité de recruter un agent contractuel pour exercer les fonctions de chef(fe) de projet numérique et politique des animaux dans la ville sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

- **d'habiliter** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à venir,

- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget général de la ville, chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD